

Baromètre

Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE

Synthèse des résultats

Septième vague d'interrogation

Été 2025 •



Le CNLE est une instance

☞ **Représentative** : Composé des principaux décideurs et acteurs, institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

☞ **Consultative**, qui peut être saisie :

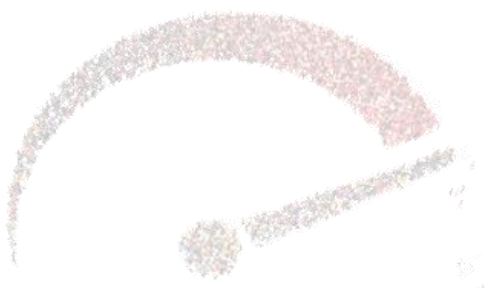
- Par la Première ministre | Sur les projets de textes législatifs ou réglementaires et sur les programmes d'action relatifs à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Par les membres du gouvernement | Sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui relèvent de leurs compétences : l'emploi, le logement, l'éducation, la formation, la santé, la culture...

Le conseil veille ainsi à une meilleure prise en compte des situations de pauvreté et des processus d'exclusion sociale dans l'ensemble des politiques publiques, non seulement sous l'angle de la réparation des conséquences de ces difficultés, mais également sous l'angle de la prévention.

☞ Le CNLE **peut aussi s'autosaisir**, pour proposer aux pouvoirs publics les mesures qui lui paraissent pouvoir améliorer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il propose dans des avis, des mesures pour lutter contre la pauvreté.

Depuis décembre 2019 le CNLE a fusionné avec l'observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) qui s'est transformé en un comité scientifique permanent. Il a pour mission de renforcer l'expertise du conseil.

Le CNLE est attentif à ce que les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté s'inscrivent bien dans une stratégie globale et transversale prenant en compte, tous les leviers d'action sur lesquels il convient d'agir pour garantir l'effectivité de l'accès de tous aux droits fondamentaux.



Mémo

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) est un instrument de vigilance sociale alimenté par les remontées de terrain d'une pluralité de réseaux d'acteurs (associations, services publics et organismes divers) qui accompagnent les populations vulnérables. Il est destiné à appréhender notamment des situations de populations « hors champ » des radars des instruments de mesures habituels.

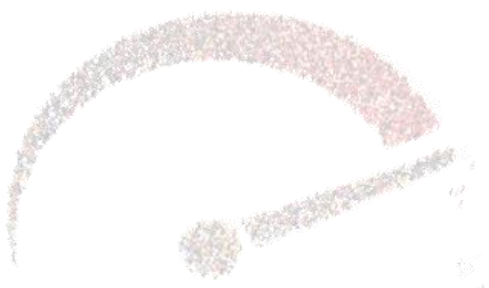
Ce baromètre a pour objectif de saisir les phénomènes et difficultés émergents de la vie quotidienne et sociale, les signaux faibles : difficultés vécues, postes sous tension budgétaire, rapports aux institutions, inquiétudes et colères.... Il est donc complémentaire aux systèmes d'information quantitatifs, en particulier à ceux de la statistique publique.

Cette synthèse résume les réponses apportées par les acteurs interrogés et porte à la fois sur les nouveaux publics fréquentant leur structure et sur les difficultés qu'ils rencontrent. Il permet de différencier des catégories de publics, faisant émerger des problématiques et identifiant les profils des ménages les plus affectés.

Le bureau d'études VizGet, dont la directrice est Mme Christine Olm, a été sélectionné pour conduire l'étude de faisabilité, puis la mise en place et le suivi du baromètre qualitatif du CNLE.

La saisine du Premier ministre

En janvier 2021, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a été missionné par le Premier ministre, Jean Castex, pour contribuer à l'amélioration de la connaissance qualitative de la pauvreté en France. Cette demande a été formulée dans un contexte où la brutalité des évolutions pressenties puis constatées lors de la pandémie réclamait la mise en place rapide d'un outil d'observation sociale réalisée au plus près du terrain pour en saisir toutes les facettes.



Un dispositif de veille

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), a été expérimenté lors d'une première vague d'interrogation conduite d'octobre 2021 à février 2022. Elle explorait en particulier les conséquences de la crise sanitaire et couvrait la période depuis le premier confinement de mars 2020 jusqu'aux prémices de l'inflation à la fin de l'année 2021.

Une seconde vague d'interrogation s'est déroulée entre novembre 2022 et janvier 2023. Elle couvre la période depuis mars 2022 jusqu'à l'automne 2022, soit la guerre en Ukraine et ses conséquences notamment sur l'inflation. Elle s'est terminée avant les tensions sociales provoquées par la réforme des retraites.

La troisième vague d'interrogation a eu lieu entre juillet 2023 et octobre 2023. La période qu'elle couvre a été marquée par les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites ainsi que par les émeutes urbaines de juillet 2023.

La quatrième vague d'interrogation a eu lieu entre décembre 2023 et janvier 2024 et portait sur le second semestre de l'année 2023, qui a notamment connu les débats sur la loi immigration.

La cinquième vague d'interrogation s'est déroulée de juin à septembre 2024. Les réponses portaient sur le premier semestre de l'année 2024, au cours duquel la réforme des retraites a été mise en œuvre, les expérimentations relatives à la réforme du RSA ont été étendues à de nouveaux départements, l'Assemblée nationale a été dissoute.

La sixième vague d'interrogation a eu lieu de décembre 2024 et janvier 2025. Les réponses recueillies sont relatives au second semestre 2024. La période a été caractérisée par les élections aux Etats-Unis et par les incertitudes notamment budgétaires dans l'hexagone.

Cette synthèse porte sur la septième vague d'interrogation. Les réponses des acteurs ont été recueillies de juin 2025 à septembre 2025 et portaient sur le premier semestre 2025. Ce semestre est coloré par les incertitudes géopolitiques et économiques liées à la politique américaine et par la crise budgétaire française. Les tensions sur le marché de l'emploi s'accroissent, avec des perspectives d'embauche qui se dégradent et une hausse, restant modérée, du nombre de demandeurs d'emploi.

Les acteurs sollicités sont des professionnels de terrain, exerçant dans des structures implantées localement et très diversifiées dans leur nature. Ils ont en commun de rencontrer des publics potentiellement confrontés à des difficultés, qu'il s'agisse de publics en situation de précarité ou non. Ils ont été choisis pour couvrir le territoire métropolitain ainsi qu'une grande diversité de problématiques. Ont ainsi répondu au questionnaire des travailleurs sociaux de départements, des centres communaux d'action sociale, des conseillers bancaires, des associations caritatives et gestionnaires de structures (centres d'hébergement, foyers, ateliers et chantiers d'insertion, banques alimentaires), des intervenants des Écoles des Parents et des Éducateurs, des conseillers de Pôle emploi, des éducateurs d'aides éducatives en milieu ouvert, des assistants sociaux en entreprise

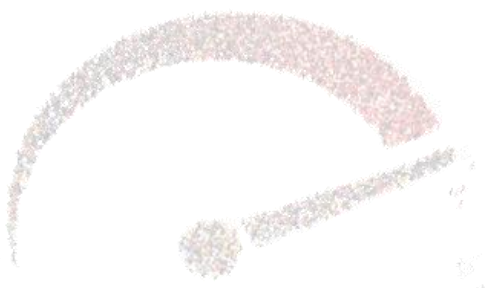
Le questionnaire est ouvert, transmis semestriellement par Internet : il est structuré principalement autour de deux questions permettant de détailler l'apparition de nouveaux

publics dans les structures rencontrant des personnes en situation de précarité ou/et l'apparition de nouvelles difficultés parmi les publics de toutes les structures répondantes. Il ne formule pas de propositions de réponses afin de faire émerger des problématiques non anticipées.

128 acteurs avaient répondu à la première vague d'enquête. Pour la deuxième vague, de nouveaux acteurs ont été contactés, pour mieux représenter les départements ruraux et pour continuer à diversifier les structures représentées. 114 ont répondu à la deuxième vague, 111 à la troisième vague et 104 à la quatrième vague. L'échantillon a été enrichi en amont de la cinquième vague : elle a permis de recueillir 150 réponses. La participation s'est maintenue pour la sixième vague, avec 143 structures participantes. 127 acteurs ont répondu à cette septième vague.

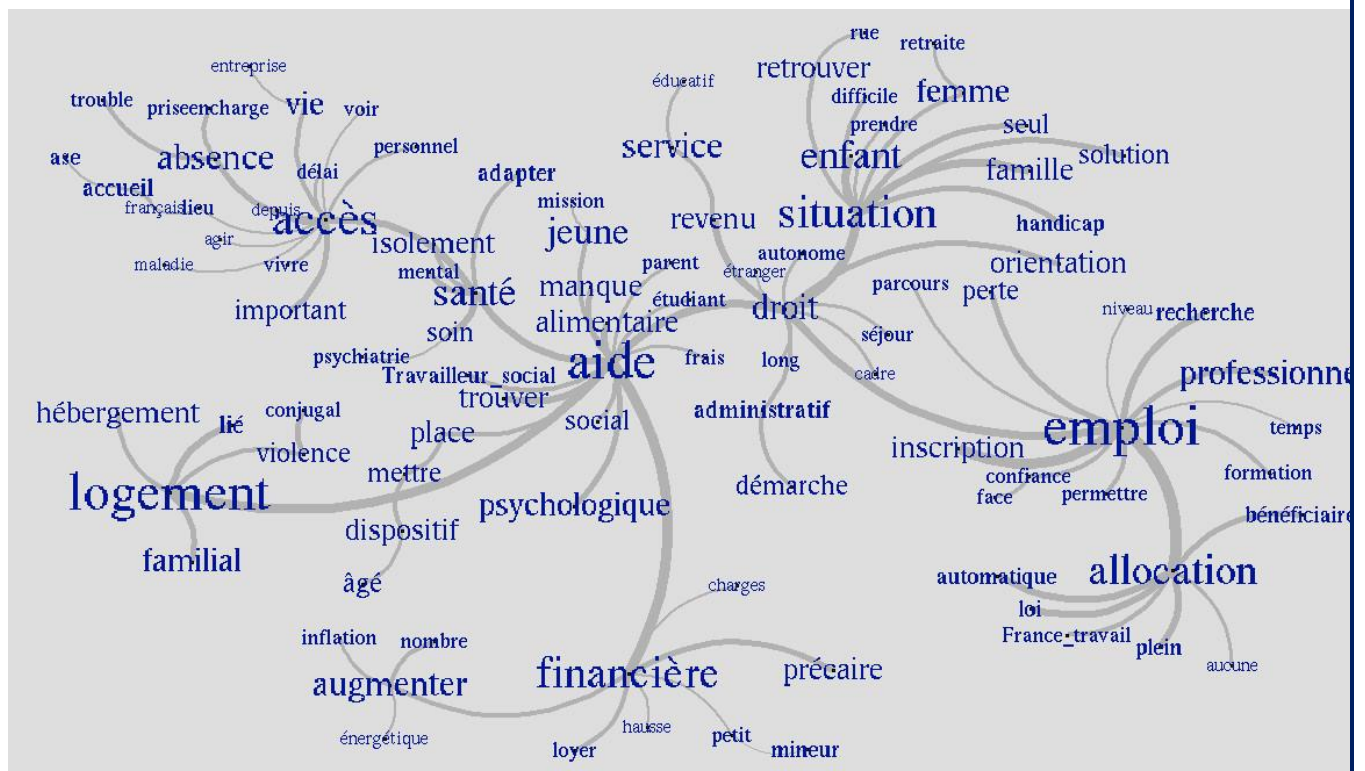
Les résultats obtenus sont donc issus d'une étude qualitative, conduite auprès d'un échantillon diversifié et non représentatif des acteurs : ils ne sont pas chiffrés, ils ne prétendent pas à l'exhaustivité, ils sont empreints d'une part de subjectivité. L'analyse croisée des réponses de l'ensemble des personnes interrogées permet cependant de faire émerger des enseignements qui enrichissent et complètent les données de dispositifs quantitatifs.

Les réponses des acteurs ont fait émerger trois principaux types de résultats : le premier concerne les difficultés sanitaires et sociales qui sont apparues ou se sont aggravées depuis l'interrogation précédente, ainsi que les publics concernés. La deuxième porte sur les difficultés conjoncturelles et celles pouvant s'ancrer dans la durée. Le troisième est relatif à des facteurs de crispation sociale et aux affects qui émergent dans la société.



Septième vague : un classement des thématiques qui ne varie que peu

Les grandes thématiques décrites par les acteurs varient peu d'une vague à l'autre. Les problématiques de logements, de difficultés financières, d'insertion professionnelle et de conditions d'emploi sont récurrentes. **Les difficultés liées aux besoins d'aide, d'accès aux droits en général, à la santé en particulier et de manque de prise en charge restent très présentes dans les réponses à cette septième vague.**



1 - Cinq Catégories de publics se différenciant par les difficultés rencontrées au cours du premier semestre 2025

À chaque vague, les acteurs sont interrogés sur les difficultés et les publics qu'ils voient apparaître depuis l'interrogation précédente.

Ces catégories restent relativement stables d'une vague à l'autre. Au cours de cette septième vague, les thématiques citées par les acteurs et les publics décrits restent ceux relevés lors des interrogations précédentes :

- Des ménages en difficultés financières
- Des difficultés liées à l'accès au logement et à la précarisation
- Des difficultés liées à l'accès et au maintien dans l'emploi
- Des difficultés d'accès aux droits
- Des problèmes de santé ou liés à des troubles et difficultés psychologiques

À noter qu'au sein de chacune de ces catégories, peu de phénomènes nouveaux ont émergé et les réponses obtenues sont proches de celles collectées en sixième vague. **Les acteurs alertent principalement sur l'aggravation des difficultés déjà repérées.**

➤ 1.1 – Des prix stabilisés, mais à un niveau élevé : des difficultés financières qui perdurent

Entre la première interrogation du baromètre, à l'hiver 2021, et la quatrième vague d'interrogation, relative au dernier semestre de l'année 2023, les acteurs interrogés ont noté une aggravation des difficultés financières rencontrées par les ménages, et une diversification des catégories de publics concernés. Depuis la cinquième vague, les prix se sont stabilisés à un niveau qui reste très élevé et ces difficultés s'ancrent dans la durée. Les répondants à cette septième vague ne signalent ainsi pas à strictement parler des phénomènes nouveaux par rapport aux interrogations précédentes, mais font le constat de difficultés persistantes, et, en lien de situations qui s'ancrent dans la précarité.

Cette persistance s'explique en particulier par le poids important des dépenses contraintes dans le budget des ménages (loyers, énergie, alimentation), poids qui a crû sous l'impact de l'inflation et qui ne diminue pas. Les allocations et aides n'ont pas été revalorisées à hauteur de l'inflation, voire, pour certains ménages, ont diminué, ce qui aggrave les tensions sur le budget des ménages précaires, mais aussi sur les ménages modestes dont l'apparition dans les structures d'aide avait été signalée lors des vagues précédentes. **Certains acteurs continuent ainsi à voir le nombre de leurs bénéficiaires augmenter et constatent des besoins d'aides restant en hausse, y compris parmi des ménages jusque-là autonomes** qui ont vu leur reste à vivre se détériorer au cours des dernières années.

Les publics les plus concernés sont ceux déjà décrits lors des vagues précédentes : les salariés rémunérés au salaire minimum ou un peu supérieur ou encore en situation de pauvreté, les autoentrepreneurs ou agriculteurs à très faibles revenus professionnels, les familles monoparentales, les bénéficiaires de minima sociaux, les étudiants, les personnes sans emploi et notamment les jeunes en insertion professionnelle, les retraités modestes, non-propriétaires de leur logement.

Les conséquences de cette persistance sont multiples. Les acteurs observent ainsi :

- **Une hausse des impayés de loyers**, parmi l'ensemble des publics fragiles qu'ils accompagnent, et en particulier, **parmi les retraités locataires de leur logement**. Pour cette dernière catégorie, peu habituée à recourir aux aides sociales, le cumul des dettes peut atteindre des niveaux très importants lorsqu'ils s'adressent aux structures.
- **Une hausse du nombre de ménages inscrits au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP)**. Lors des deux vagues précédentes, les acteurs notaient un recours croissant aux crédits, pour parvenir à faire face aux dépenses contraintes. Ce recours se traduit lors de cette septième vague, par des situations de surendettement et d'inscription au FICP.
- **Une vulnérabilité croissante aux incidents de la vie** (séparation, décès...) ou à l'apparition de charges imprévues (frais d'obsèques, réparations automobiles, remplacement de chaudière, régulation de charges, ...).
- **Des restrictions toujours plus importantes**, y compris **parmi des ménages dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté**, sur des postes pouvant à terme fragiliser leur situation (soins de santé, mutuelle ou assurance, alimentation, vie sociale...)
- **Des étudiants qui cessent leurs études**, ne parvenant plus à les poursuivre du fait de leur situation financière, épuisés par la recherche d'un équilibre budgétaire à minima.

De nombreux acteurs s'alarment de la situation des familles monoparentales, avec des ruptures familiales en hausse notamment du fait de violences conjugales et, plus globalement des situations financières toujours plus dégradées (loyers trop élevés, coût et difficultés d'accès aux modes de garde ...).

À noter qu'un seul acteur relève une amélioration : si de nombreux étudiants restent ainsi dans une situation durablement précaire, pour d'autres les difficultés sont désormais plus passagères, avec un soutien familial, dégradé pendant la pandémie, qui tend à se remettre en place.

➔ 1.2 – Une crise du logement qui s'aggrave

Depuis 2023, les acteurs relèvent à chaque vague du baromètre, des difficultés croissantes sur le logement. Ces difficultés se sont encore aggravées au cours du premier semestre 2025. Dans de nombreuses villes, les loyers continuent à être orientés à la hausse sous l'impact du manque de logements ou de la pression touristique. Les tensions sur le parc social s'aggravent, dans un contexte d'offre locative privée inaccessible à des ménages à revenus faibles, et de logements sociaux qui ne se libèrent plus. Aucun des acteurs qui avaient relevé ces difficultés lors des interrogations précédentes ne notent d'amélioration, beaucoup estiment au contraire que la situation se détériore. Comme lors des vagues précédentes, ces tensions se répercutent sur l'hébergement.

Les répondants à cette septième vague relèvent en particulier :

- **La persistance voire l'augmentation des difficultés d'accès au logement** : dans les zones tendues, les ménages disposant de revenus modestes ne peuvent accéder ni au logement dans le parc privé, dont les loyers sont trop élevés, ni au logement dans le parc social, l'offre étant insuffisante au regard de la demande.
- **La hausse des expulsions locatives**, en lien avec celle des tensions financières décrites dans le paragraphe précédent. En conséquence, des familles toujours plus nombreuses sont sans logement, s'abritent dans leur voiture.
- L'existence de **publics particulièrement en difficultés pour leur accès ou leur maintien**

dans le logement : des intérimaires, des femmes seules avec enfants, mais également des personnes de plus de 65 ans avec un faible niveau de retraite.

- La dégradation des logements que les propriétaires n'ont plus la capacité d'entretenir avec, parfois, **des arrêtés préfectoraux pour insalubrité** et des **ménages, notamment âgés, perdant leur logement sans solution alternative**.
- En conséquence, une pression importante sur le secteur de l'hébergement, avec **des publics sans aucune solution dont le nombre augmente**. Parmi ces publics à la rue, le nombre de femmes avec enfants semble en hausse. Un acteur souligne également **la diminution des solutions d'hébergement par des proches**, eux-mêmes en difficulté, ou encore la multiplication des situations dans lesquelles les hébergés sont exploités par leur hôte.
- Une augmentation de la présence de jeunes mineurs français. Les répondants sont ainsi confrontés aux conséquences des difficultés de l'Aide Sociale à l'Enfance, fortement documentées par les médias sur la période. Des accueils de jour relèvent la présence de jeunes mineurs, ayant été placés à l'hôtel par l'ASE, qui s'adressent à la structure pour des petits déjeuners ou qui sont repérés en errance par les équipes mobiles. D'autres signalent une hausse des ruptures familiales avec des jeunes qui quittent le foyer parental.

Les répondants alertent sur les conséquences de ce mal-logement. Ils observent ainsi un accroissement des difficultés de santé, des difficultés d'accès aux droits et enfin des difficultés d'insertion professionnelle parmi les publics concernés, difficultés parfois aggravées par une coordination entre acteurs de plus en plus difficile. Certains notent une hausse des publics en situation d'errance sur leurs territoires, notamment de demandeurs d'asile déboutés de leurs demandes, ou encore de personnes rencontrant des difficultés psychologiques et des comportements addictifs.

➔ 1.3 – De premiers impacts des vagues de licenciement et du vieillissement des actifs

Les participants au baromètre expriment des inquiétudes croissantes sur le marché de l'emploi depuis le premier semestre 2024. Les publics les moins qualifiés, ceux isolés géographiquement, connaissant des difficultés d'accès au transport et au logement restent très présents dans les structures. À ces publics, s'ajoutent de nouveaux demandeurs d'emploi, annonçant un retournement possible du marché de travail.

Comme lors des deux vagues précédentes, **les acteurs répondants à la septième vague relèvent en particulier un raccourcissement des missions d'intérim, ou une diminution du nombre de celles qui sont proposées**. À l'été 2025, ils insistent en particulier sur :

- Un nombre croissant de **demandeurs d'emploi de plus de 55 ans ou 60 ans** ou de personnes licenciées pour inaptitudes, sous le double impact de la réforme des retraites et du vieillissement de la population active. Les secteurs d'activité où la pénibilité est la plus importante sont les plus concernés.
- L'apparition de **vagues de licenciement**, avec l'arrivée dans les structures en charge de l'accompagnement de demandeurs d'emploi, de personnes qui n'avaient jamais connu de période de chômage. Elles sont parfois désarmées face à cette situation nouvelle, en difficultés pour valoriser leurs compétences ou trouver une nouvelle orientation.
- Des difficultés croissantes **parmi les autoentrepreneurs, notamment de trésorerie** pour s'acquitter de leurs charges sociales.

- Une augmentation du nombre de jeunes déscolarisés, sans soutien parental, parfois mineurs, parfois en situation de handicap, à la recherche d'une première insertion professionnelle.

➔ 1.4 – Un accès aux droits et des relations aux administrations qui continuent à se dégrader

À chaque vague d'interrogation, de nombreux acteurs soulignent les difficultés d'accès aux droits et leurs conséquences : la réponse administrative reste lente, les retards de traitement peuvent être conséquents, et l'accès aux droits demeure complexe, surtout pour les usagers peu à l'aise avec le numérique. L'écosystème des droits sociaux apparaît souvent opaque ; les critères d'attribution varient selon les aides et sont parfois peu lisibles pour les personnes concernées.

Il n'existe que peu d'évolutions quant à ces constats entre la sixième et la septième vague. **Lors des vagues précédentes, certains répondants notaient une légère amélioration grâce au développement des Maisons France Services. Ce n'est pas le cas au premier semestre 2025 : les acteurs estiment que les difficultés sont soit stables, soit en hausse**, notamment celles liées à l'obtention ou au renouvellement des titres de séjour. La dématérialisation s'accroît, avec une multiplication des plateformes numériques et une réduction des contacts téléphoniques ou physiques.

Les difficultés d'accès aux droits restent donc transversales à tout public et toute prestation. À l'été 2025, les acteurs s'alarment cependant en particulier :

- Comme en janvier 2025, de **la situation des personnes de nationalité étrangère** : les démarches d'accès aux titres de séjours sont jugées comme se complexifiant, avec des délais très importants. Un nombre croissant de personnes en situation régulière et déjà insérées professionnellement voient leur emploi et leurs droits sociaux suspendus à cause d'un retard administratif, même si la demande de renouvellement a été déposée dans les temps.
- De **l'aggravation des difficultés rencontrées par des publics n'entrant pas dans les critères d'octroi**, mais dont la situation financière est dégradée. Les situations décrites concernent l'accès à des prestations sous-conditions de ressources (CSS notamment), mais aussi celui à des aides plus spécifiques (soutien financier pour la prise en charge des obsèques d'un proche dans un contexte d'inflation de ces coûts, ou encore possibilité d'aménagement de travail et de soutien pour les proches aidants).
- **Des difficultés croissantes pour obtenir des interlocuteurs**, et pour permettre l'ouverture de droits dans des situations complexes, impliquant plusieurs administrations. Certains acteurs rappellent, comme lors de la vague précédente, **l'existence de situations d'errance administrative**.
- **De l'éloignement des usagers et des institutions** : incompréhension des critères d'octroi des aides, mais également, impact de la loi Pleine Emploi. Certains bénéficiaires du RSA ne sont pas en recherche d'emploi (personnes en incapacité de travail, femmes au foyer avec de nombreux enfants dont le conjoint est demandeur d'emploi non indemnisé, monoparents dont un enfant est en situation de handicap, autres freins sociaux...). Ils jugent incompréhensible leur inscription de fait à France Travail. Cet éloignement est aussi celui de personnes qui n'ont plus la capacité d'interagir avec les institutions lorsque celles-ci ne proposent pas de permanences de proximité. Certains abandonnent tout contact et se trouvent en grandes difficultés.

À noter que des acteurs soulignent que les situations complexes ne concernent pas que les

personnes précaires. Elles peuvent être aussi celles de personnes bien insérées, ayant subi un accident de la vie, qui ne connaissent pas les prestations dont elles pourraient bénéficier ou bien qui sont hors critères alors même qu'elles auraient besoin d'être aidées. Leur incapacité à trouver une réponse à leurs besoins les déstabilise d'autant plus qu'elles disposaient jusqu'à alors d'une forte capacité à agir sur leur environnement.

⇒ 1.5 – Des difficultés psychologiques notamment pour les plus jeunes, qui perdurent

Les réponses des répondants à la septième vague relatives aux difficultés de santé psychologique et physique ne diffèrent que peu de celles obtenues lors de la vague précédente. Elles font ainsi le constat de problématiques inchangées dans leur nature, mais qui tendent à s'aggraver du fait d'un contexte socio-économique restant fragile, d'une actualité anxiogène, de conditions de travail parfois dégradées et d'une offre de soins insuffisante.

Parmi les phénomènes en hausse au cours du premier semestre 2025, les acteurs décrivent en particulier les difficultés de santé mentale, avec deux facteurs d'explication à cette augmentation.

- Le premier est, et là encore ce constat n'est pas spécifique à cette vague, **le contexte général d'anxiété quant à l'avenir ou face à des difficultés financières, des risques de perte d'emploi, des tensions familiales liées à ces différentes situations, ou encore l'isolement social notamment des plus âgés**, et plus généralement, des personnes seules avec ou sans enfants, non insérées professionnellement. Certains répondants reviennent sur les difficultés rencontrées par les adolescents. Elles peuvent être liées à **une forte pression sur la réussite scolaire au lycée, avec le poids important de la plateforme Parcours Sup** pour déterminer l'orientation et donc la nécessité d'afficher des résultats satisfaisants. Elles peuvent également s'expliquer par des contextes familiaux dégradés, ou encore par l'anxiété quant à l'avenir que les plus jeunes partagent avec les adultes.
- **Le second est lié à une meilleure détection des situations.** En particulier, certains acteurs, notamment des conseillers de France Travail, ont reçu des bénéficiaires du RSA dont la santé mentale est très détériorée, invisibles jusque-là. **L'obligation d'inscription à France Travail a donc permis leur repérage.**

Les répondants à cette septième vague relèvent par ailleurs :

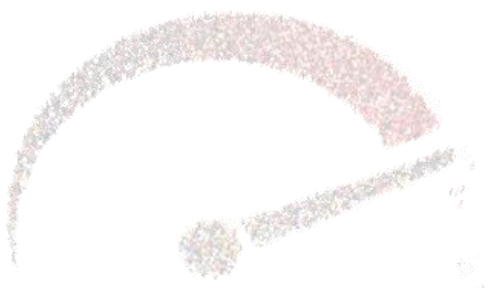
- **Une augmentation du nombre d'enfants ayant des troubles du comportement**, du langage ou des apprentissages, parfois dans le spectre de l'autisme, sans explication à cette hausse.
- **Des difficultés croissantes rencontrées par les salariés**, liées à une perte de sens de l'emploi ou à des changements déstabilisants dans l'organisation du travail ou dans les pratiques managériales. Les situations de burn-out sont en hausse. Les acteurs relèvent par ailleurs que certains présentent des conditions de santé dégradées, mais ne sollicitent pas d'arrêt de travail, par crainte à terme de perdre leur emploi. D'autres notent la **présence de salariés âgés, parfois intérimaires**, dont l'état de santé ne permet que peu le maintien en emploi, et **qui connaissent des accidents du travail** ;
- **La dépression de certains seniors**, dans l'incapacité d'être autonomes dans l'utilisation du numérique, dépendants de leurs enfants, et perdant confiance en soi et sentiment d'utilité.

Le manque de places ou de dispositifs permettant de répondre à ces besoins reste, dans cette vague encore, amplement souligné par les acteurs comme un facteur aggravant les situations. En particulier, certains alertent sur l'absence de solutions adaptées aux problématiques de

nombreux enfants. Il s'agit par exemple du manque d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), avec des difficultés à maintenir la scolarisation, ou bien à assurer qu'elle se déroule dans de bonnes conditions. Il s'agit également du manque de places en institutions, qui conduit les enfants vers des dispositifs qui ne répondent qu'imparfaitement à leur handicap.

Plus globalement, l'absence, en nombre suffisant, de places en psychiatrie, de dispositifs de prises en charge, de professionnels spécialisés est un frein à la prévention et au traitement adapté de situations qui se dégradent. Les conséquences en sont par exemple la hausse des addictions ou des comportements de mise en danger parmi les jeunes. Les difficultés sont repérées au hasard des contacts des personnes avec des associations ou des structures socioprofessionnelles, souvent lorsqu'elles sont déjà très ancrées.

Enfin, le manque de professionnels de santé continue à inquiéter les acteurs, qui notent une diminution du recours aux soins de santé et des ruptures dans les parcours de soins.



2 - Les inquiétudes pour le plus long terme : difficultés structurelles et signaux faibles

À chaque vague, les répondants au baromètre signalent les difficultés qui leur semblent à la fois les plus structurelles, et les plus inquiétantes pour l'avenir.

La plupart des thématiques soulignées l'avaient déjà été lors des précédentes interrogations. À l'été 2025, les acteurs s'alarment en particulier de la précarisation croissante des ménages, des difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile et de leurs propres difficultés pour répondre aux besoins de ces publics.

⇒ 2.1 – De fortes inquiétudes pour l'avenir

Les inquiétudes quant à l'avenir, portant sur des évolutions pouvant avoir un impact durable sur la société, ne varient que peu entre les différentes vagues. Les participants à la septième vague reviennent en particulier sur les difficultés financières rencontrées par les ménages, et plus globalement, sur le constat d'une précarisation qui augmente pour certains d'entre eux.

Les répondants soulignent ainsi :

- **La hausse de l'endettement parmi un nombre croissant de ménages.** Les acteurs notent que le nombre de dossiers de surendettement augmente au cours du premier semestre 2025. D'autres soulignent l'absence d'épargne de précaution et la vulnérabilité des ménages face aux imprévus. Un crédit municipal estime également qu'il sera de plus en plus difficile à ses publics de récupérer les biens qu'ils ont gagés.
- **Une aggravation des conséquences de ces difficultés financières dans un contexte de manque d'offres** de logements, de professionnels de santé, d'emplois stables et de difficultés d'accès aux droits : les tensions financières évoluent vers des difficultés de maintien ou d'accès au logement, elles ont des conséquences sur l'état de santé et sur l'insertion professionnelle. Elles sont enfin aggravées par l'absence de droits sociaux parmi les personnes dont la situation est complexe ou qui ne parviennent pas à réaliser leur demande.

Les acteurs s'alarment donc à la fois d'une hausse du nombre de ménages soumis à de fortes tensions budgétaires, et du **risque accru que les conséquences de ces tensions se transforment en une précarité durable, du fait du déficit de réponses et de possibilités d'accompagnement dans tous les secteurs (logement, insertion professionnelle, santé).**

Dans cette description des mécanismes de précarisation, certains acteurs s'inquiètent plus spécifiquement :

- D'un **manque toujours plus important de logements** accessibles pour les personnes qu'ils accompagnent.
- Des **transformations du marché de l'emploi**, de la hausse de la part des emplois précaires (autoentrepreneurs, intérimaires ...).
- Des conséquences de la précarité, avec une **hausse des violences intrafamiliales** et leurs impacts sur les enfants, impacts qui auront des effets de long terme sur leur santé mentale, leur insertion sociale. Plusieurs répondants signalent également une **montée importante de la prostitution**.
- **Des difficultés croissantes que cumulent les jeunes** : difficultés de santé mentale, craintes pour l'avenir, ruptures scolaires et familiales, difficultés d'insertion

professionnelle, augmentation du nombre de mineurs dans des structures d'hébergement pour adultes... constituent autant de signaux inquiétant pour l'avenir d'un nombre important d'entre eux.

Par ailleurs, plusieurs participants à cette septième vague s'inquiètent de **l'évolution de la situation des demandeurs d'asile**. L'allongement des délais d'obtention ou de renouvellement des cartes de séjour compromet l'accès aux droits et à l'insertion professionnelle et augmente les tensions et l'angoisse au sein de cette population. Les demandeurs d'asile sont également les premiers affectés par le manque de places d'hébergement. Les déplacements vers des zones moins tendues viennent parfois rompre des parcours d'insertion en cours.

⇒ 2.2 – Un décalage croissant entre les compétences des acteurs et les difficultés du public accueilli

Dans la continuité des vagues précédentes, les difficultés que rencontrent les structures confrontées à ces phénomènes inquiétants pour l'avenir sont relatives à l'arrivée dans leurs structures, de publics dont les caractéristiques et les besoins sont parfois éloignés de leurs champs de compétences.

Sur la période du premier semestre 2025, les acteurs sont ainsi **confrontés à des publics, dont les difficultés, en lien avec l'ancrage dans la précarité relevée ci-dessus, sont multidimensionnelles** et relèvent à la fois de contraintes financières, de santé, dans l'accès au logement, dans l'insertion professionnelle, dans la gestion de situation d'angoisses, de stress, dans l'accès aux droits. **Or de nombreuses structures ne sont pas armées pour traiter de l'ensemble de ces situations, parce qu'elles ne disposent pas des professionnels formés pour y répondre, des réseaux mobilisables pour trouver des solutions, ou encore du temps que nécessiterait la prise en compte de l'ensemble de ces difficultés.**

Ce décalage parfois observé entre les publics reçus et les compétences des structures est aggravé :

- **Par les évolutions législatives** : la loi plein emploi a par exemple conduit auprès d'acteurs chargés de l'insertion professionnelle et de la recherche d'emploi, des personnes très éloignées de l'emploi, rencontrant des freins périphériques à l'emploi non traités.
- **Par la surcharge des certains acteurs** : des structures accueillant des personnes très en difficultés sont surchargées, ce qui conduit ces personnes vers des acteurs moins spécialisés. Ce peut être le cas dans le secteur de la santé, du handicap, de l'hébergement, de l'insertion socio-professionnelle...

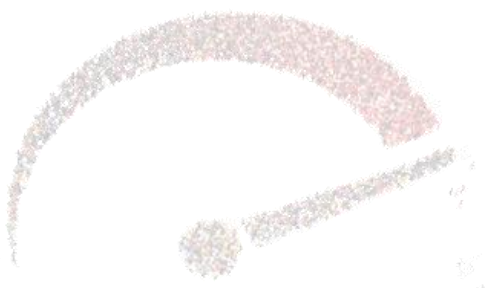
⇒ 2.3 – Des phénomènes récents pouvant s'ancrer à l'avenir

Quelques réponses, peu mentionnées, mais pouvant décrire des phénomènes émergents, constituent des signaux potentiellement inquiétants pour l'avenir. Lors de cette vague 7, il s'agit ainsi de :

- L'apparition de **personnes fortement déstabilisées par le décès d'un proche qu'elles accompagnaient**. La réduction du nombre de lits d'hospitalisation et la diminution des durées de séjour entraînent une augmentation du nombre de proches aidants. Ceux-ci organisent leur quotidien autour de la personne malade. Après le décès, les difficultés à reprendre leurs activités antérieures restent souvent méconnues et non prises en charge.
- L'inadéquation entre la structuration de certains services hospitaliers, notamment de longs séjours, et l'évolution des pratiques de remboursement des mutuelles. Devant la

hausse de leurs coûts, des personnes toujours plus nombreuses renoncent aux forfaits intégrant la prise en charge de chambres individuelles. Or l'offre de chambres doubles est parfois insuffisante et **des personnes sont confrontées à des factures d'hospitalisation très élevées.** ;

- L'impact des évolutions et des contraintes administratives **sur la situation des entrepreneurs, et notamment des autoentrepreneurs** : certains se sentent démunis et incompetents face aux démarches numériques obligatoires et **une offre privée, payante, se développe** pour pallier les difficultés à joindre les administrations ;
- **Les conséquences du changement climatique** : il peut s'agir de coûts indirects, avec la hausse du tarif des assurances en réponse à la hausse des dépenses de prise en charge des catastrophes naturelles, ou de coûts plus directs, tels que la perte de revenu pour certaines professions sensibles au climat, notamment les agriculteurs. Les acteurs relèvent également la forte exposition des personnes précaires, mal logées, aux vagues de chaleur, ou encore l'arrivée de réfugiés climatiques, par exemple de familles dont le titre de séjour a été délivré à Mayotte, qui ont fui les conséquences du cyclone et dont le titre de séjour n'est pas reconnu en Métropole.



3 - Des crispations dans la société, révélées par le discours des acteurs

Le caractère très qualitatif du baromètre permet de recueillir des réponses sur des affects, des points de crispation, qui traversent la société. À chaque vague, les acteurs décrivent en particulier des points de fracturation, ainsi que les tensions ressenties par les professionnels eux-mêmes au sein de leurs structures.

⇒ 3.1 – Comme à chaque vague, une montée de l'anxiété et des tensions

À chaque vague, les acteurs décrivent les conséquences délétères en particulier de la précarisation et des difficultés d'accès aux droits et aux services.

Au cours du premier semestre 2025, les répondants au baromètre restent nombreux à observer une hausse de ces tensions. Ils insistent en particulier sur :

- **L'absence de perspectives, de voies de sorties, ressenties par les personnes précarisées.**
Les acteurs eux-mêmes disposent souvent de peu de solutions à proposer, tant le contact avec les administrations est difficile, que le manque de logements et de structures de soins se fait sentir.
- **L'éloignement entre les usagers et des administrations** : les usagers mis en difficulté pour accéder à leurs droits, parfois mal orientés, ressentent un manque de respect de la part des administrations, une incompréhension des critères d'octroi, un sentiment d'injustice ou d'impuissance. La mise en œuvre de la loi Plein Emploi accroît la perception d'un système de protection sociale plus coercitif que protecteur. Ce filet de sécurité apparaît parfois arbitraire et susceptible de se rompre à tout moment.

Les conséquences de ces constats varient selon les personnes. Pour certaines, elles se traduisent par la **démobilisation, l'abandon de toutes démarches, le repli sur soi, l'épuisement, la dépression et, parfois, par les violences intrafamiliales.**

Certains acteurs signalent **une agressivité croissante**, tant entre usagers qu'envers les salariés des structures, avec des manifestations allant d'interpellations violentes sur le lieu de travail à **du harcèlement en ligne, des menaces** et des tentatives de collecte d'informations personnelles ; des structures ont dû déposer plainte, tandis que d'autres constatent cette hausse d'agressivité même dans des secteurs historiquement paisibles.

Face aux difficultés d'accès à l'aide ou aux services, certains usagers développent **des stratégies alternatives**, telles que la demande de domiciliation de personnes déjà logées afin de prioriser l'accès au logement social, le recours simultané à de nombreuses structures avec l'exigence d'obtenir une aide, ou le basculement vers l'économie informelle.



⇒ 3.2 – Des acteurs eux-mêmes en tension

Les tensions décrites par les acteurs sont aussi celles qu'eux-mêmes, ou leur structure rencontrent pour répondre aux besoins de leurs publics.

Depuis la première vague du baromètre, les répondants reviennent sur le manque de moyens, financiers comme humains. Ce déficit semble s'aggraver d'une vague à l'autre, notamment depuis 2022 et la crise inflationniste. À l'été 2025, les participants au baromètre sont ainsi nombreux à déplorer la baisse des crédits budgétaires ou des subventions dont ils peuvent bénéficier, dans un contexte où les demandes sont plus nombreuses, plus complexes, et les possibilités d'orientation rares.

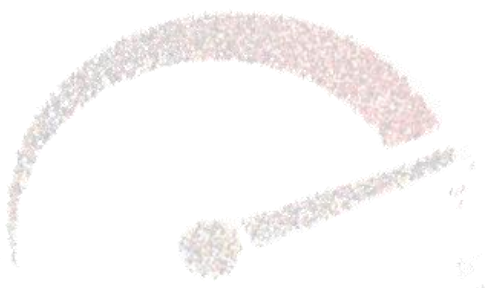
Les conditions de travail sont alors parfois dégradées, le turn-over parmi les salariés important, ce qui accentue encore la pression sur les personnes en poste.

Les acteurs reviennent en particulier sur :

- **L'absence de solutions à proposer aux personnes rencontrées** en raison de la saturation des dispositifs, de l'offre de logements, de l'offre de soins. D'autres relèvent l'impossibilité par manque de temps, de traiter correctement les demandes et de concevoir des parcours adaptés.
- **Des difficultés accrues pour recruter des bénévoles** dans ce contexte dégradé pour remplir les missions, ou pour les former afin de les aider à se distancier des situations sociales qu'ils rencontrent ;
- **Des difficultés accrues pour accéder aux financements et aux subventions**, avec un **temps important consacré à répondre à des projets** ou à s'inscrire à des programmes, et à une **forme de concurrence qui s'instaure entre les acteurs du social pour accéder à ces financements**.
- **Le report sur leur structure, d'une recherche d'efficience pour les administrations** : accompagnement des usagers en difficultés par rapport au numérique, mais aussi, formes de **filtrages des demandeurs qui reposent sur les accompagnants**. Il peut s'agir soit d'un filtrage de fait, parce que les acteurs ne parviennent pas à répondre à toutes les demandes. Il peut également s'agir de la nécessité de remplir des dossiers de demandes complexes pour permettre aux institutions de prioriser les publics.

Ces différentes difficultés ont un impact sur la perception que les acteurs ont de leur mission professionnelle : certains estiment qu'elle a perdu leur sens, d'autres considèrent que les pouvoirs publics ne prennent pas la mesure des difficultés sociales à résoudre.

Plus globalement **plusieurs répondants dénoncent l'instabilité des politiques sociales**, avec des mesures ou des crédits qui ne sont pas reconduits et un manque de visibilité sur les financements à venir. La mise en œuvre des politiques sociales est ressentie à la fois comme un cadre très rigide, ne permettant pas de s'adapter à des situations complexes et en évolution, soumettant les acteurs à des injonctions de rendre compte de leur activité tout en étant incertain dans sa continuité. Certains demandent à la fois plus de stabilité et visibilité, mais aussi de souplesse pour permettre l'innovation sociale.



Méthodologie

Le baromètre repose sur une interrogation d'un échantillon très diversifié d'acteurs intervenant auprès de publics en situation de précarité ou bien d'autres personnes susceptibles d'exprimer des difficultés.

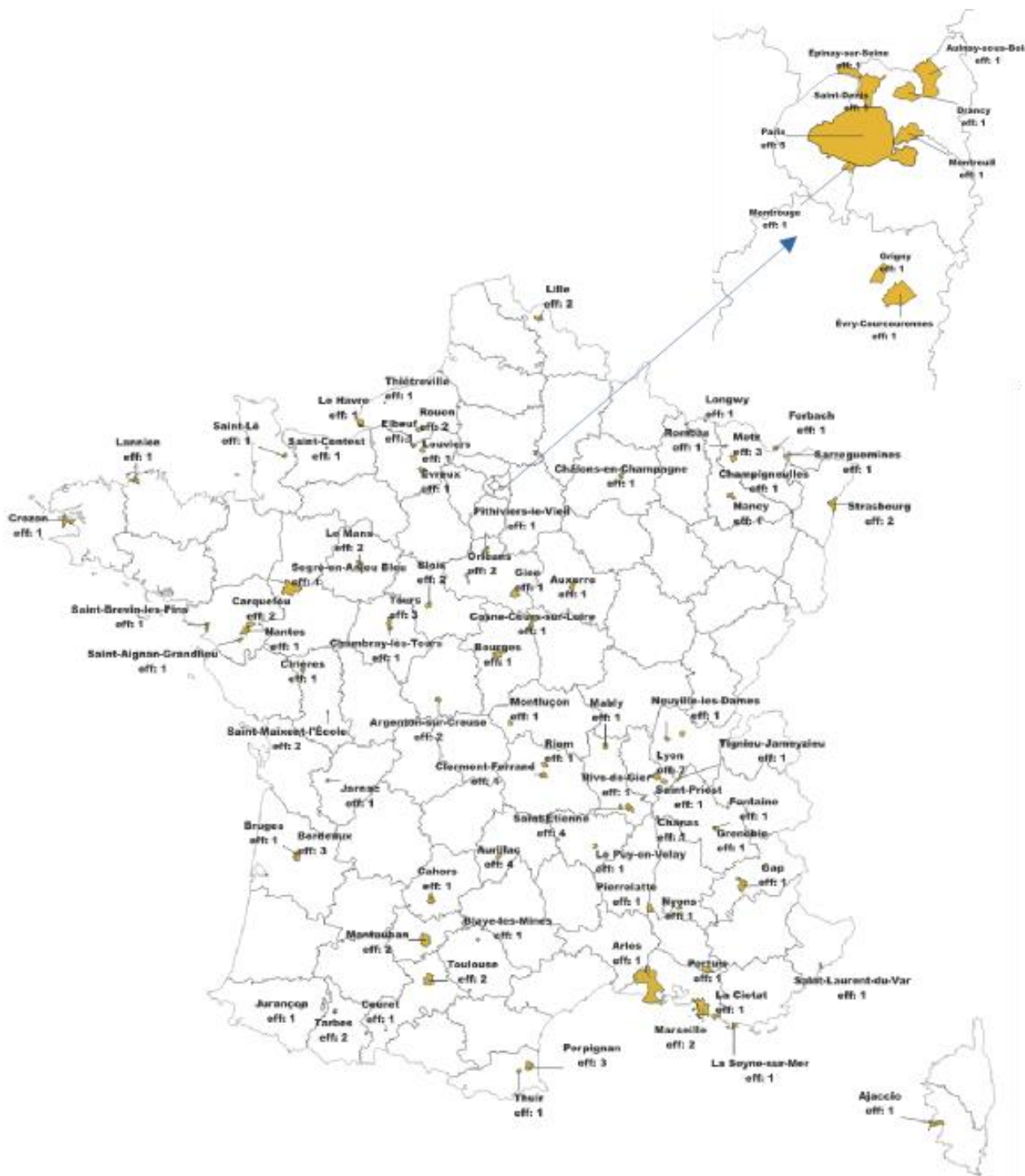
L'échantillon a été construit en mobilisant des têtes de réseaux (bureau national des associations, unions nationales des structures, autres représentations nationales ...) pour faire appel à des volontaires locaux, acceptant de s'inscrire dans la démarche. Plus de 100 réseaux ont été sollicités, 28 ont répondu favorablement pour la première vague. L'échantillon a été enrichi par de nouveaux réseaux ou de nouvelles structures d'une vague à l'autre, pour compenser les abandons et pour atteindre une diversité la plus étendue possible. En quatrième vague, sont ainsi représentées :

- Les associations nationales de lutte contre les exclusions (Croix-Rouge, Emmaüs France, Banques Alimentaires, Restos du cœur, L'Ilot, Apprentis d'Auteuil, Les Petits Frères des Pauvres, Bureaux du Cœur) ;
- D'autres associations locales ;
- Les organismes et institutions nationales (la caisse nationale d'assurance vieillesse, l'union nationale des centres communaux d'action sociale, la caisse nationale des allocations familiales, la mutualité sociale agricole) ;
- Les acteurs intervenants auprès des étudiants (centre national des œuvres universitaires et scolaires, université Paris 8) ;
- Les acteurs intervenants pour l'accès aux droits, l'information (Défenseur des droits, Union sociale de l'Habitat, agence nationale d'information sur le logement, des unions départementales des associations familiales et des centres d'information sur les droits des femmes et des familles) ;
- L'association nationale des assistants de service social (ANAS) ;
- La fédération des acteurs de la solidarité (FAS) ;
- Les acteurs de la protection de l'enfance (ACSAA/CNAEMO) ;
- Les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (des PIMM'S contactés via ENGIE) ;
- Les acteurs auprès des porteurs de projets et indépendants (association pour le droit à l'initiative économique) ;
- Les comités locaux du travail social et du développement social ;
- Les réseaux bancaires (BPCE, la Banque Postale, le Crédit Mutuel) ;
- Les services sociaux en entreprise (CSIERO) ;
- Des conseils départementaux (assistants sociaux de secteur et PMI) ;
- France Travail ;
- Des crédits municipaux ;
- Des maisons France service ;
- Des centres sociaux ;
- Des PIMM'S ;
- Des services sociaux mandatés par le FASSTT (Fonds d'action sociale du travail temporaire) ;
- Des missions locales.

246 questionnaires ont été envoyés, correspondant à 217 personnes contactées lors des vagues précédentes, ayant répondu à au moins une vague, et 29 acteurs n'ayant encore jamais participé. 143 acteurs ont répondu, dont 21 avaient participé aux six premières vagues, 28 à 4 ou 5, 75 à 1, 2 ou 3.

3 étaient donc des « néo-répondants ». Ces chiffres montrent les difficultés à fidéliser dans la durée les participants au baromètre.

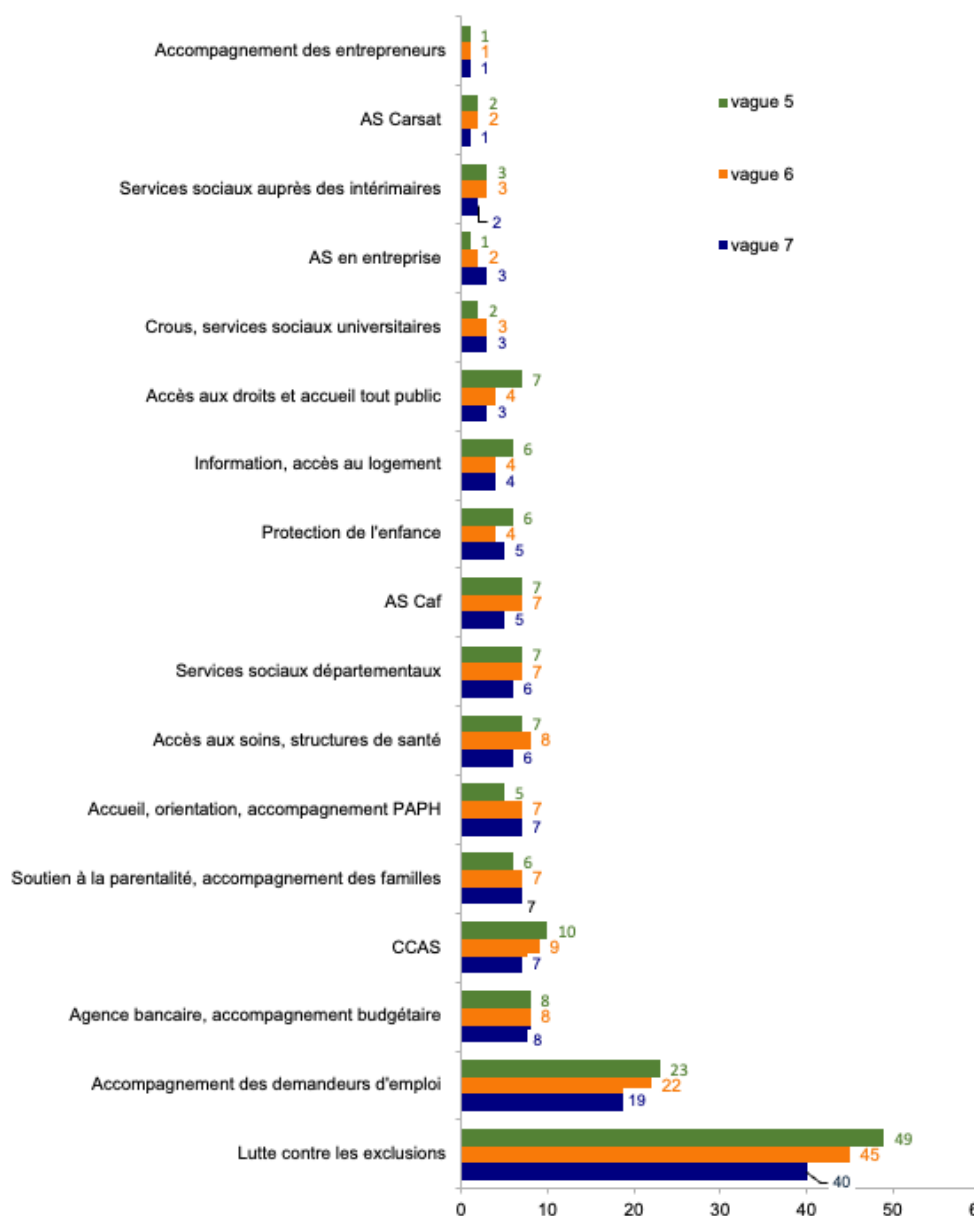
La diversité de la répartition géographique des répondants est suivie en comparant les communes et départements où sont situées les structures, avec une typologie des territoires, afin de s'assurer que tout type de territoire est bien représenté.



Le questionnaire est court. Il comprend une quinzaine de questions, portant sur la description des nouveaux publics, sur l'évolution des difficultés rencontrées par les personnes fréquentant les structures et sur celles rencontrées par les structures elles-mêmes pour répondre à ces besoins. Des questions portent également sur les évolutions jugées inquiétantes par les acteurs.

Répartition des répondants

Un échantillon instable d'une vague à l'autre



Suivez l'actualité du #cnle, sur :

L'espace internet : solidarites.gouv.fr/cnle



Twitter | [@ConseilPauvrete](https://twitter.com/ConseilPauvrete)



LinkedIn | [CNLE](https://www.linkedin.com/company/cnle) (Conseil national - Lutte contre la pauvreté)

